



LE SERVICE SOCIAL DE LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE



Impayé de loyer

**Décès d'un enfant de
moins de 20 ans**

**Séparation de moins
d'un an avec enfant**

Décès d'un conjoint

Habitat dégradé

**Difficultés liées au remboursement
de prêt immobilier**

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL DE LA CAF :

PAR TÉLÉPHONE :

3230

Service gratuit
+ prix appel



PAR MAIL :

familles@caf25.caf.fr

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL